



litige avec mon propriétaire

Par **kro71**, le **26/08/2010** à **15:33**

bonjour, je suis actuellement en litige avec mon propriétaire. En effet, je quitte son logement au 31 août 2010 et il me dit que je n'ai pas respecté mon contrat. Il m'a offert gracieusement l'an dernier le mois d'août de location à mon emménagement en contrepartie de repeindre l'appartement. L'état des lieux a été fait l'an dernier sans que le propriétaire ne se déplace et il a voulu que je lui montre l'appartement par photos ! donc l'état des lieux et le bail ont été signés sans que le propriétaire ne se déplace.

Cependant, le propriétaire s'est rendu à mon appartement en août pour faire visiter à de nouveaux locataires et m'a téléphoné après comme quoi je n'ai pas respecté le contrat et que c'était très mal peint. donc il ne m'a pas laissé le choix et a fait venir quelqu'un pour repeindre l'appartement (au "black") et va retenir les frais sur ma caution tout comme les ordures ménagères (dont il ne m'a jamais parlé auparavant et qui ne sont pas spécifié sur le contrat de bail).

Donc il ne veut pas me rendre ma caution et souhaite me poursuivre pour non respect du contrat : sauf que il n'est stipulé nulle part sur le contrat pour la peinture à refaire.

De plus, le propriétaire ne m'a envoyé que 2 quittances de loyer depuis mon emménagement en août 2009 sur les 12 que je devais recevoir.

Quels sont les recours possibles ?

Que puis-je faire ?

Par **Domil**, le **26/08/2010** à **16:25**

1) les quittances : demandez-les

2) ma TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est une charge récupérable, elle n'a pas besoin d'être explicitée sur le bail

Le reste : comme toujours, on doit comparer l'EDL d'entrée et de sortie.

Votre arrangement n'existe pas s'il n'est pas écrit (donc vous devez le loyer non payé)